

Annexe 6.3.2 b : pénalités LA

Applicable au 1er février 2017.

Tous les montants mentionnés dans la présente annexe sont exprimés hors taxe et n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.

1. pénalités pouvant être dues par Orange

1.1 – au titre du non respect par Orange de la qualité de service

Concernant les points 1.1.1 à 1.1.3 ci-dessous, le montant annuel des pénalités GTR pouvant être dues par Orange est plafonné à un montant équivalent à 6 mois d'abonnement au service payés au titre des LA concernées.

Par dérogation, le montant des pénalités de GTR versées chaque année civile pour une Liaison est plafonné à :

- > 5 mois d'abonnement pour une Liaison livrée en août de l'année considérée,
- > 4 mois d'abonnement pour une Liaison livrée en septembre de l'année considérée,
- > 3 mois d'abonnement pour une Liaison livrée en octobre de l'année considérée,
- > 2 mois d'abonnement pour une Liaison livrée en novembre de l'année considérée,
- > 1 mois d'abonnement pour une Liaison livrée en décembre de l'année considérée.

Le montant annuel des pénalités IMS pouvant être dues par Orange au titre des LA concernées est plafonné à un montant équivalent à 3 mois d'abonnement au service payés au titre des LA concernées. Ce plafond est dégressif pour les mois de novembre et décembre à savoir deux (2) mois si mise en service en novembre et un (1) mois si mise en service en décembre.

Les mois servant de référence sont les mois précédents le moment où Orange doit s'acquitter du paiement de la pénalité.

1.1.1 – au titre de la GTR

Libellé pénalité	Unité	Montant unitaire €
Pénalité GTR S2 temps de rétablissement supérieur à 4 h et inférieur ou égal à 6h	Nombre de cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 4 heures et inférieur ou égal à 6h à compter de la prise en compte par Orange de la signalisation en Heure Ouvrable.	100% du montant de l'abonnement mensuel de (la LA + GTR optionnelle souscrite).
Pénalité GTR S2 temps de rétablissement supérieur à 6h	Nombre de cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 6 heures à compter du dépôt de la prise en compte par Orange de la signalisation en Heure Ouvrable.	300% du montant de l'abonnement mensuel de (la LA + GTR optionnelle souscrite).
Pénalité GTR S1 temps de rétablissement supérieur à 4 h et inférieur ou égal à 6h	Nombre de cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 4 heures et inférieur ou égal à 6h à compter de la prise en compte de la signalisation par Orange.	100% du montant de l'abonnement mensuel de (la LA + GTR optionnelle souscrite).

Pénalité GTR S1 temps de rétablissement supérieur à 6h	Nombre de cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 6 heures à compter de la prise en compte de la signalisation par Orange.	300% du montant de l'abonnement mensuel de (la LA + GTR optionnelle souscrite).
--	---	---

1.1.2 – au titre de l'IMS

Pénalité IMS 13 Heures Ouvrables interruption annuelle supérieure à 13 Heures Ouvrables et inférieure ou égale à 15 Heures Ouvrables	Nombre de LA ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 13 Heures Ouvrables et inférieure ou égale à 15 Heures Ouvrables.	25% du montant de l'abonnement mensuel de la LA.
Pénalité IMS 13 Heures Ouvrables interruption annuelle supérieure à 15 Heures Ouvrables et inférieure ou égale à 17 Heures Ouvrables	Nombre de LA ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 15 Heures Ouvrables et inférieure ou égale à 17 Heures Ouvrables.	50% du montant de l'abonnement mensuel de la LA.
Pénalité IMS 13 Heures Ouvrables interruption annuelle supérieure à 17 Heures Ouvrables et inférieure ou égale à 19 Heures Ouvrables	Nombre de LA ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 17 Heures Ouvrables et inférieure ou égale à 19 Heures Ouvrables.	75% du montant de l'abonnement mensuel de la LA.
Pénalité IMS 13 Heures Ouvrables interruption annuelle supérieure à 19 Heures Ouvrables	Nombre de LA ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 19 Heures Ouvrables.	100% du montant de l'abonnement mensuel de la LA.

Pénalité IMS 13h interruption annuelle supérieure à 13h et inférieure ou égale à 15h	Nombre de LA ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 13 heures et inférieure ou égale à 15 heures.	25% du montant de l'abonnement mensuel de la LA.
Pénalité IMS 13h interruption annuelle supérieure à 15h et inférieure ou égale à 17h	Nombre de LA ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 15 heures et inférieure ou égale à 17 heures.	50% du montant de l'abonnement mensuel de la LA.
Pénalité IMS 13h interruption annuelle supérieure à 17h et inférieure ou égale à 19h	Nombre de LA ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 17 heures et inférieure ou égale à 19 heures.	75% du montant de l'abonnement mensuel de la LA.
Pénalité IMS 13h interruption annuelle supérieure à 19h	Nombre de LA ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 19 heures.	100% du montant de l'abonnement mensuel de la LA.

Pénalité IMS 9h interruption annuelle supérieure à 9h et inférieure ou égale à 15h	Nombre de LA HD ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 9 heures et inférieure ou égale à 15 heures.	25% du montant de l'abonnement mensuel de la LA HD.
Pénalité IMS 9h interruption annuelle supérieure à 15h et inférieure ou égale à 17h	Nombre de LA HD ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 15 heures et inférieure ou	50% du montant de l'abonnement mensuel de la LA HD.

	égale à 17 heures.	
Pénalité IMS 9h interruption annuelle supérieure à 17h et inférieure ou égale à 19h	Nombre de LA HD ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 17 heures et inférieure ou égale à 19 heures.	75% du montant de l'abonnement mensuel de la LA HD.
Pénalité IMS 9h interruption annuelle supérieure à 19h	Nombre de LA HD ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 19 heures.	100% du montant de l'abonnement mensuel de la LA HD.

1.2 – au titre du non respect par Orange de la Date de Mise à Disposition Convenue

Libellé pénalité	Unité	Montant unitaire €
Pénalité non respect date de mise à disposition convenue du fait de Orange.	Nombre de jour de dépassement de la date de mise à disposition convenue du fait de Orange.	10% du montant de l'abonnement mensuel de la LA. (1)

(1) montant de pénalité plafonné à un montant équivalent au prix de six mois d'abonnement mensuel de la LA.

1.3 – au titre du traitement des tickets de signalisation

Libellé pénalité	Unité	Montant unitaire €
Interruption de service de responsabilité Orange précédemment qualifiée à tort en responsabilité Opérateur	Signalisation de service interrompu clôturée à tort en défaut de responsabilité Opérateur	250

2 pénalités pouvant être dues par l'Opérateur

2.1 – au titre des résiliations anticipées

Ces pénalités sont versées par l'Opérateur en compensation du préjudice subi par Orange suite à la résiliation.

Libellé pénalité	Unité	Montant unitaire €
Pénalité résiliation avant la fin de la durée minimale de la LA	Nombre de cas	Montant équivalent à 75% du montant de l'abonnement mensuel de la LA jusqu'à expiration de sa durée minimale.
Pénalité résiliation suite à une demande d'augmentation de débit dans les six premiers mois de la LA.	Nombre de cas	Montant équivalent à 75% du montant de l'abonnement mensuel de la LA jusqu'à expiration de sa durée minimale.
Pénalité résiliation avant la fin de la durée minimale de l'options QS associée à une LA	Nombre de cas	Montant équivalent à 75% du montant de l'abonnement mensuel de l'option jusqu'à expiration de sa durée minimale.
Pénalité résiliation de la LA 155M non temporaire avant la fin de sa durée minimale et après notification de sa Date de Mise à Disposition Convenue et avant sa mise en	Nombre de cas	Montant équivalent à trois (3) fois le montant de l'abonnement mensuel de la LA et des options qui y sont associées

service		
---------	--	--

2.2 – au titre de la non-restitution des équipements

Libellé pénalité	Unité	Montant unitaire €
Pénalité de non-restitution des équipements	par jour de retard et par équipement non-restitué	Montant équivalent à 10% du montant de l'abonnement mensuel de la LA*

* Montant plafonné à cinquante (50) pour cent de la valeur d'achat à neuf de l'équipement.

2.3 – au titre du non-respect par l'Opérateur de la Date de Mise à Disposition Convenue

Libellé pénalité	Unité	Montant unitaire
Pénalité d'annulation de commande en cas de retard de l'Opérateur	Nombre de cas	Montant équivalent à 50% du montant des Frais d'Accès au Service de la Prestation concernée

2.4 – au titre d'une commande non conforme

Libellé pénalité	Unité	Montant unitaire
commande non conforme : - adresse non conforme avec la base adresse d'Orange - interlocuteur site mal ou non renseigné, - utilisation du mauvais formulaire de bon de commande ou choix de prestation erroné	mise en conformité de la commande ou rejet de la commande	41,00 €